



Article scientifique

Article

2022

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS), un outil au service de la justice environnementale

Charriere, Elodie; Cantoreggi, Nicola Luca

How to cite

CHARRIERE, Elodie, CANTOREGGI, Nicola Luca. L'évaluation d'impact sur la santé (EIS), un outil au service de la justice environnementale. In: Socioscapes, 2022, vol. 3, n° 1, p. 186–210.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:164689>

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS), un outil au service de la justice environnementale

Elodie Charrière, Nicola Cantoreggi

Introduction

Les thématiques abordées dans le champ d'études de la justice environnementale sont diverses et variées, allant de la localisation des sites de stockage de déchets toxiques (Pellow 2007, Heiman 1996) aux effets négatifs du changement climatique (Ciplet, Roberts and Khan 2015, Tsosie 2007), en passant par les discriminations environnementales touchant des groupes démographiques spécifiques, comme les populations indigènes (Sarkar 2019, Hoover 2017, Whyte 2017, Schlosberg and Carruthers 2010). Cette diversité suggère l'existence d'un champ d'investigation commun, intégrant des aspects relatifs à l'environnement, au racisme et à la santé.

La présente contribution se propose de l'explorer en étudiant le potentiel et les perspectives offerts par un outil d'aide à la décision, l'Évaluation d'impact sur la santé (EIS), qui fait partie de la panoplie des instruments d'évaluation prospective appliqués à des politiques, des programmes et des projets, et qui vise à lutter contre les inégalités en matière de santé.

La première section synthétise les caractéristiques partagées entre les concepts de justice environnementale, de racisme environnemental et l'outil EIS. La deuxième section présente le choix des terrains d'étude (France et Canada) et la méthodologie élaborée pour analyser une sélection de 42 EIS. Cette méthodologie emprunte, dans une forme adaptée, le canevas analytique de Walker, Fay et Mitchell (2005), développé pour comparer la pertinence respective de 17 outils d'études d'impacts du point de vue de la justice distributive et procédurale (Walker 2010) en matière environnementale. La troisième section procède à l'analyse comparée du corpus d'EIS. Finalement, les résultats de cette analyse sont discutés afin de mettre en exergue les caractéristiques des EIS, justifiant leur usage en tant qu'outil pouvant atténuer les inégalités environnementales de santé pour les groupes vulnérables.

Racisme, environnement et santé / Évaluation d'impact sur la santé (EIS)

Les études abordant la justice environnementale au prisme de la santé publique, et plus particulièrement des inégalités de santé sont nombreuses (Smith and Laribi 2021, Solomon et al. 2016, Walker 2010). À l'inverse, rares sont celles analysant les relations entre santé et environnement en intégrant des outils méthodologiques tels que l'EIS (Nowacki and Mekel 2012). Pourtant l'EIS peut jouer un rôle primordial visant à faciliter la compréhension des questions de justice environnementales dans le processus de prise de décision (Connelly and Richardson 2005) puisqu'elle représente « a combination of procedures, methods and tools by which a policy, program or project may be judged as to its potential effects on the health of a population, and the distribution of those effects within the population » (ECHP 1999, 4). Ciblant une analyse prospective, elle se fonde sur une approche où la santé est déterminée par de multiples facteurs – biologiques, comportementaux, sociaux, économiques et environnementaux (Dahlgren and Whitehead 1991). De ce fait, elle est susceptible d'être impactée par des politiques, programmes et projets qui n'appartiennent pas au secteur sanitaire (Cole and Fielding 2007, Kemm and Parry 2004).

La distribution inégale de l'exposition aux facteurs de risque liés à l'environnement peut être perçue comme le principal aspect de l'injustice environnementale mais également comme un point de départ pour réduire les inégalités en matière de santé (Braubach et al. 2010, Brulle and Pellow 2006). Deux obstacles spécifiques découlent de cette constatation : (i) obtenir une estimation complète des inégalités environnementales ; (ii) reconnaître les groupes de population défavorisés et donc les plus vulnérables face aux risques environnementaux et sanitaires. Ainsi, la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à protéger ces groupes est éminemment délicate. Or reconnaître ces groupes est qualifié d'étape nécessaire en vue de hiérarchiser les mesures politiques à réaliser (Braubach 2012).

Dans ce cadre, l'EIS mobilise les concepts de justice et de racisme environnemental, dont nous pouvons, suivant quatre caractéristiques, mettre en exergue les interactions.

La première caractéristique partagée porte sur leur adaptabilité en fonction du contexte politique, social et culturel de chaque pays. Originnaire des États-Unis, le concept de justice environnementale émerge dans les années 1970 en lien avec le mouvement des droits civiques (Bullard and Johnson 2000, Freeman 1972) et vise à mettre en lumière les relations existantes entre inégalités sociales et environnementales, c'est-à-dire prendre en considération les questions de dégradation des ressources environnementales, telles que la pollution et la surexploitation des ressources naturelles, mais également les effets sociaux qui en découlent, notamment ceux liés à la santé (di Chiro 1995). Tout en ayant transformée sa définition initiale, sa réappropriation par différents groupes a prouvé que la notion de justice environnementale est un cadre dynamique, pouvant évoluer selon ses déplacements spatiaux et temporels (Walker 2009). Également originaire des États-Unis, le concept de racisme environnemental se définit comme toute politique, pratique ou directive qui touche différemment ou défavorise (intentionnellement ou non) des individus, des groupes ou des communautés en raison de leur race ou de leur couleur (Bullard 1993). À l'inverse de la reconnaissance des problèmes de justice environnementale qui, tout en étant encore à ses balbutiements sur le continent européen, s'est « globalisée » en commençant par les pays-anglosaxons (Bullard 1996), le terme de racisme environnemental est faiblement utilisé, voire ignoré, en Europe où le terme de justice environnementale renvoie à des facteurs socio-économiques et non raciaux (Pye et al. 2008). Une situation similaire s'applique pour les EIS. Bien que les modalités de définition, d'institutionnalisation et d'application varient entre pays ainsi qu'à l'intérieur de certains d'entre eux, les EIS sont en progression au niveau international (Lang 2014). Cependant, toutes ces interprétations renferment la même volonté d'intégrer les aspects de santé et de bien-être dans tout projet/programme qui affecte l'environnement puisque « institutional, organizational, and disciplinary factors all help explain the inattention to health within Environmental Impact Assessment » (Bhatia and Wernham 2008, 993).

La deuxième caractéristique concerne l'éthique. Dans la théorie de l'éthique de la justice (Rawls 1987), quatre catégories de justice – distributive, procédurale, liée à la reconnaissance et liée aux capacités – sont développées. Les deux (Holifield 2001) ou les trois (Schlosberg 2013) premières catégories semblent associables au concept de justice environ-

nementale. Pour les EIS, Blue, Bronson et Lajoie-O'Malley (2021) arrivent à la même conclusion. Ces dimensions renvoient directement à certains principes fondamentaux des EIS, tels qu'énoncés lors du Consensus de Göteborg (1999), à savoir l'équité et la participation citoyenne / *empowerment*, notamment envers les personnes les plus défavorisées et les minorités, mais également avec la Convention d'Aarhus (1998) et plus particulièrement avec les trois piliers de la démocratie environnementale : assurer l'accès du public à l'information sur l'environnement détenue par les autorités publiques (art. 4 et 5); favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (art. 6, 7 et 8); étendre les conditions d'accès à la justice en matière d'environnement (art. 9). Ces éléments font donc écho aux travaux en justice environnementale qui avancent que la justice procédurale pourra être effective à la seule condition que les procédures démocratiques s'améliorent et intègrent davantage la participation citoyenne – individuelle et/ou communautaire – dans toutes décisions relatives à l'environnement, indépendamment leur niveau – national ou local (Laurian 2008, Schlosberg 2003, Dobson 1998).

La troisième caractéristique fait référence à l'équité environnementale, notion fondamentale tant pour les EIS (Tyler et al. 2019, Simpson et al. 2005) que pour le racisme environnemental (Bryant and Mohai 2019). À l'échelle mondiale, les injustices environnementales touchant disproportionnellement les personnes de couleur sont exacerbées par le racisme, qui peut s'opérer au niveau national, soit à l'intérieur d'un pays, mais également au niveau international, soit entre des nations et/ou à travers le biais d'entreprises transnationales (Bullard 2004). Il en résulte que la répartition spatiale des problèmes environnementaux, comprise à la fois comme dégradation de l'environnement et comme ensemble de mesures et contraintes nécessaires pour remédier à cette situation (Larrière 2009), doit être étudiée préalablement à la réalisation de tout projet, et non une fois celui-ci terminé. À l'inverse du respect des législations visant à protéger l'environnement, les dimensions d'équité et d'inégalité sont rarement prises en considération, situation pouvant conduire à accroître les inégalités déjà existantes. Dans ce cadre, la réalisation d'EIS est susceptible de déboucher sur des propositions visant à atténuer les inégalités environnementales de santé *a priori* et non rétroactivement. À ce sujet, l'exemple de la localisation des incinérateurs de déchets dange-

reux décrit par White (2019) est éloquent. Tout en illustrant les inégalités de santé environnementale, l'auteur met en lumière deux aspects fondamentaux du racisme environnemental, à savoir l'absence de pouvoir des personnes de couleur et des minorités ethniques ainsi que leur absence de contact avec les groupes influents, tels que les autorités publiques et/ou les industriels. Cette situation se traduit par une opposition qui ne peut s'exprimer qu'*a posteriori* par rapport à la construction de l'incinérateur (White 2019). L'intégration des communautés souffrant de racisme environnemental, dès les prémices de tout projet/programme, ambitionne de donner davantage de poids à leurs revendications (Waldron 2020). Les EIS mettent en exergue l'importance d'intégrer les populations les plus défavorisées/vulnérables dès le début de la planification de nouveaux projets/programmes. La participation est fortement encouragée tout le long du déroulé d'une évaluation, usuellement construit en cinq étapes : dépistage ; cadrage ; analyse ; recommandations ; évaluation et contrôle (Saint-Pierre, Lamarre and Simos 2014).

La dernière caractéristique concerne une réflexion commune et partagée au sujet de l'échelle à retenir pour mener des études jugées représentatives et fiables. L'échelle retenue est fondamentale pour aborder les thématiques de justice environnementale et de racisme environnemental (Baden, Noonan and Turaga 2007). L'échelon local apparaît comme le plus d'adéquat pour analyser les indicateurs d'inégalités environnementales (Bowen 2002, Szasz and Meuser 1997). La même réflexion s'applique aux EIS. Longtemps conduites au niveau national, un intérêt grandissant se développe pour les réaliser à l'échelon local (Hubbell, Fann and Levy 2009).

À la lumière de ce qui précède, l'EIS constitue un outil pour réfléchir à la relation racisme-environnement-santé, à même de produire et transmettre des informations aux décideurs politiques sur les effets que leurs décisions auront sur la santé de leurs concitoyens, en toute connaissance de cause (Cole et al. 2004). Un des avantages intrinsèques de l'EIS consiste à s'intéresser à des projets réalisés en dehors des politiques de santé, tout en possédant un impact majeur sur la santé. Ainsi cet outil qui œuvre à réduire les injustices, notamment celles relatives à la santé environnementale, pourrait également œuvrer à atténuer celles liées au racisme environnemental.

Dans ce contexte, l'étude de Walker et al. (2005) est particulièrement pertinente. Menée en 2005, elle a pour objectif d'examiner 17 formes d'évaluation d'impacts utilisées au Royaume-Uni afin de mesurer leur pertinence en termes d'analyse distributive de justice environnementale. Plus spécifiquement, les EIS sont considérées comme « the one method from which it is possible to identify examples of what are effectively environmental justice distributional analyses » (Walker et al. 2005, 13). Cette approche a été retenue et adaptée pour étudier les EIS réalisées en France et au Canada (Québec).

Justification des cas d'études

Le choix des cas d'études de la France et du Canada s'inscrit dans une double perspective. Alors que pour ces deux pays, les EIS sont une réalité émergente en pleine expansion, leurs approches relatives aux questions de justice et de racisme environnemental divergent, voire s'opposent. Dans ce contexte, il paraît intéressant d'explorer si des différences notoires émergent dans le potentiel des EIS à constituer un vecteur privilégié de promotion de la justice environnementale.

En matière de justice et de racisme environnemental, les premières études ont rapidement dépassé le cadre étasunien, en commençant par des contextes où les inégalités de justice touchent des communautés, voire des collectivités, et non des individus. Les pays de prédilection pour ces études furent les pays anglophones, comme le Canada, et non les pays francophones. En dépit de l'intérêt scientifique pour ces thématiques au Canada (Giang and Castellani 2020, Dhillon and Young 2010, Masuda, Poland and Baxter 2010, Buzzelli et al. 2003), d'importantes disparités concernant la prise en considération des injustices environnementales en fonction des provinces existent (Jones et al. 2020). La Province la plus avancée est Nova Scotia, d'une part avec la rédaction d'un projet de loi sur le racisme environnemental et sa présentation devant une assemblée législative provinciales (Bill n°32), et d'autre part avec la création du projet interdisciplinaire, multisectoriel et pluri-acteurs *Environmental Noxiousness, Racial Inequities and Communities Health Project* (Waldron 2020). Cette caractéristique propre des pays fédéralistes est en opposition directe avec les pays centralisés, comme la France, où les structures de

décisions, tant économiques que politiques, sont fortement éloignées du niveau local.

En France, les questions de justice environnementale sont abordées par la sociologie (Deldrève et al. 2019), la philosophie (Larrère 2015) ou encore le droit (Michelot 2012), soulignant ainsi une influence grandissante des questions de justice environnementale dans les pays francophones (Deldrève 2020). Néanmoins, la France possède toujours du retard dans la reconnaissance et l'analyse des inégalités environnementales, notamment à cause d'un manque d'analyses spatiales et de données statistiques, ainsi que de l'existence de données socio-économiques peu fiables (Petrić 2019). En 2006, l'Institut français de l'environnement a considéré que le terme « inégalité écologique » se compose de quatre dimensions : inégalités territoriales ; accès à l'urbanité et au cadre de vie ; rapport aux nuisances et aux risques ; capacité d'action et d'interpellation de la puissance publique pour la transformation du cadre de vie (Roy and Faburel 2006). Le choix de cette formule à la place de celle « d'injustice environnementale » relève de la volonté de dépolitiser le sujet (Blanchon, Moreau and Veyret 2009). Aussi, ni le terme de minorité, ni celui de race sont reconnus dans la Constitution française. Partant, aucune information liée à ces catégories sociales n'est enregistrée lors des collectes de données socio-démographiques (Laurian 2008). Par conséquent, le terme de racisme environnemental est faiblement utilisé, voire ignoré, puisque celui de justice environnementale renvoie à des facteurs socio-économiques et non ethniques ou raciaux comme au Canada ou aux États-Unis (Laurent 2010).

Au niveau des EIS, si leur essor est significatif dans les deux pays, les trajectoires de mise en œuvre, tant en termes d'impulsion institutionnelle que de temporalité, sont différentes. Le Canada est précurseur en la matière. Les EIS y sont développées à partir de 1991 en Colombie britannique, même si l'expérience se clôt rapidement à la fin des années 2000, suite au changement de majorité politique dans la province (Saint-Pierre and Mendell 2012). À partir de 2002, par l'art. 54 de la Loi sur la santé publique (chap. S-2.2), l'exécution d'EIS, au niveau de tous les projets de règlement ou de loi, a acquis un caractère contraignant au Québec. Depuis, les EIS prennent leur essor dans cette province, même si la mise en œuvre à l'échelon local n'est pas de même nature qu'à l'échelon provincial. C'est la région de la Montérégie qui, dès 2007, devient le labora-

toire de mise en œuvre des EIS (Saint-Pierre and Mendell 2011). Ainsi, le Québec devient le principal promoteur des EIS au Canada (St-Pierre 2013). L'échelon fédéral ne représente pas un cadre de mise en œuvre de l'EIS, même s'il a œuvré pour accompagner le processus à travers des centres de collaboration spécialisés.

En France, la mise en œuvre des EIS est plus récente. Les premières expériences sont issues de l'échelon local, à travers le réseau des Villes-Santé de l'OMS, dont la phase IV s'est spécifiquement orientée sur l'expérimentation et la mise en œuvre de l'outil. À partir de 2009, la Ville de Rennes a réalisé les premières expériences-pilotes, poursuivies par d'autres villes membres du réseau français. Une impulsion majeure est intervenue suite à la création des Agences régionales de santé en 2009 (Simos and Prisse 2012). Dans le cadre de leurs attributions, ces dernières ont pour mission d'accompagner les collectivités locales qui souhaitent mettre en œuvre les EIS. Si l'échelon régional (au même titre que l'échelon national) ne réalise pas d'EIS, il contribue à son ancrage et son développement à l'échelon municipal.

Méthodologie

Cette contribution repose sur l'analyse d'un échantillon de 42 EIS – 19 réalisées en France et 23 au Québec – qui représente la majorité des EIS répondant à des critères de qualité (Bhatia et al. 2014) réalisées dans ces deux pays.

Une grille analytique fondée sur l'étude de Walker et al. (2005) et adaptée en fonction de l'approche par les déterminants de la santé a été élaborée. Les thèmes environnementaux suivants ont été retenus : air, bruit, sol, eau (inondations), environnement intérieur (logement décent et pollution intérieure), mobilité (transports et modes doux), espaces verts. Les catégories de population impactées ont repris la classification de Walker proposant le découpage suivant : population dans son ensemble, bas revenus, genre, âge, origine, handicap, groupes vulnérables. Finalement, une appréciation des dynamiques de participation, ainsi qu'un recours spécifique aux termes de justice environnementale, racisme environnemental et d'équité a été portée. L'objectif est de repérer

les tendances de fond permettant d'apprécier si l'EIS est, dans sa pratique actuelle, un outil pertinent au service de la justice environnementale.

Analyse

Un champ d'étude prédominant et des déterminants environnementaux omniprésents

L'aménagement du territoire révèle des problématiques complexes et multidimensionnelles, qui interpellent en profondeur le devenir des habitants au regard de tous les déterminants de la santé, au-delà des aspects strictement environnementaux. Néanmoins, ces derniers sont omniprésents. L'exposition aux facteurs environnementaux doit être comprise dans une double perspective. D'un côté, il s'agit d'en limiter les effets les plus négatifs (pollution de l'air, bruit, îlots de chaleur, etc.) tant dans l'espace public que dans les environnements intérieurs (problématiques d'insalubrité du fait d'une sur-occupation, d'une précarité énergétique et de normes de construction inadéquates). De l'autre côté, il faut en augmenter les effets positifs. C'est le cas de l'intervention en faveur du développement des espaces verts ou encore sur la mobilité, dont l'une des principales visées est d'améliorer l'accessibilité de toute personne aux espaces verts. Ces éléments permettent de comprendre le choix de l'aménagement du territoire pour la réalisation d'EIS.

En France cela concerne environ la moitié des EIS étudiées. Les déterminants environnementaux sont systématiquement abordés avec des thèmes prédominants (trois-quarts des cas) que sont les nuisances sonores et les questions de mobilité. La pollution de l'air, également au niveau de l'environnement intérieur est abordée dans environ la moitié des études, et, dans un ordre de grandeur similaire, les thèmes des espaces verts et des îlots de chaleur.

Au Canada, l'ultra majorité des EIS concerne également des projets d'aménagement du territoire, tels que la revitalisation d'un centre-ville ou la réalisation d'un quartier *Transit-Oriented Development* (TOD). Quelques exceptions sont à noter avec des projets se concentrant sur des politiques sociales orientées principalement sur les aînés et les familles. Indépendamment la nature des projets, les déterminants environnemen-

taux sont systématiquement abordés. Les thèmes de mobilité et d'espaces verts/espaces publics sont présents pour chaque EIS. S'ensuivent les thèmes nuisances sonores/bruit, pollution de l'air intérieur et îlots de chaleur, abordés dans trois-quarts des cas.

Des fragilités sociales marquées et une attention à la distribution des impacts

Les impacts des expositions environnementales peuvent généralement être indexés sur le profil socio-économique des populations concernées (Evans and Kantrowitz 2002). Les conditions d'emplois et de revenus déterminent en particulier les choix résidentiels, en contraignant les populations à faible revenu à se loger là où les prix sont les plus abordables. Or, outre les critères réputationnels quant à la « fréquentabilité » d'un quartier, les nuisances environnementales interviennent dans la détermination du niveau des loyers (Baranzini and Ramirez 2005). Par ce mécanisme, les populations les plus fragiles d'un point de vue socio-économique, sont également celles qui subissent les nuisances environnementales les plus importantes.

Les EIS réalisées en France se sont très majoritairement déployées sur des territoires présentant des fragilités sociales tendanciellement plus importantes que dans les territoires voisins : part importante de bas revenus, niveau de chômage élevé, nombre considérable de familles monoparentales, importance du logement social. Il s'agit, dans plusieurs cas, de quartiers prioritaires de la politique de la ville (cf. Loi n° 2014-173). Dans ce contexte, l'attention portée aux catégories de population les plus fragiles peut revêtir une importance d'autant plus significative que les territoires considérés peuvent déjà se trouver dans des situations complexes. Si les analyses s'intéressent toujours à l'ensemble de la population, les impacts différentiels spécifiques liés à l'âge sont traités dans plus que la moitié des situations, autour du binôme populations âgées-enfants. Dans un quart des cas, les EIS s'intéressent à d'autres aspects discriminatoires, liées au genre, au revenu et aux situations d'handicap. Pour cette dernière catégorie, cela concerne essentiellement les questions d'accessibilité à l'espace public.

Au Canada, à l'exception de quelques analyses se concentrant uniquement sur les aînés et les familles, les autres EIS prennent en considération l'ensemble de la population, tout en spécifiant certains groupes défavorisés, pouvant être définis comme une population cumulant des facteurs désavantageux (accès aux ressources, aux capacités et aux droits des personnes). Ce faisant, les fragilités socio-économiques des territoires analysés sont mises en lumière. Certaines reposent sur des caractéristiques purement économiques (bas revenus, chômage élevé ou forte proportion de locataires) et d'autres sur des caractéristiques exclusivement sociales (composition des familles, âge et niveau d'éducation). Alors que la moitié des EIS mettent en avant la nécessaire prise en compte des personnes en situation de handicap, seules deux mentionnent les nouveaux arrivants issus de l'immigration et une seule les communautés ethnoculturelles comme des groupes vulnérables.

Une participation à géométrie variable

Au sein de démarches visant à requalifier des territoires, le thème de la participation peut revêtir une importance considérable. S'il n'est pas spécifique aux démarches EIS, la participation est promue comme une dimension centrale, en mesure de faciliter des approches plus équitables. Néanmoins, depuis le travail séminal d'Arnstein (1969), on reconnaît que la participation peut revêtir des formes très différentes, allant de la simple information au contrôle du processus par les citoyens.

Les EIS réalisées en France présentent des configurations assez différentes. La démarche minimale est celle d'une structure de pilotage du processus, dans laquelle sont impliqués des techniciens de l'administration et parfois des représentants des populations concernées. Un renforcement des dispositifs passe par la réalisation d'entretiens, qui concernent toujours lesdits techniciens, intégrant parfois quelques représentants des habitants concernés. Finalement, une mobilisation plus conséquente de l'expertise citoyenne est intervenue dans environ un tiers des études. Dans ce dernier cas de figure, les habitants ont été sollicités de différentes manières (focus groups, entretiens, questionnaires) tant pour dresser un état des lieux de leurs quartiers que pour s'exprimer sur les impacts attendus des projets. Le dispositif de participation vise à capturer l'entièreté

du spectre des avis, et, dans certains cas, s'adresse spécifiquement à des groupes de population, qui, en fonction des différents contextes, sont considérés en situation de vulnérabilité. La participation est globalement jugée comme étant à un stade intermédiaire (Jabot et al. 2018) de consultation/implication, avec une amélioration, qui demeure insuffisante, constatée dans les évaluations les plus récentes (Rococo et al. 2021).

Concernant la participation dans les EIS du Canada, de nombreuses similitudes se dessinent. La première à relever concerne la composition des comités de suivi des EIS. Ceux-ci se composent d'une équipe multidisciplinaire de professionnels de la santé publique, d'acteurs municipaux et locaux, ainsi que d'universitaires. Le terme acteurs municipaux recouvre un ensemble hétéroclite de personnes : élus, fonctionnaires, citoyens, partenaires intersectoriels, communauté scolaire. Toujours volontaire, la participation des municipalités a principalement concerné des élus. Une autre caractéristique commune porte sur l'absence (dans la grande majorité des cas) de participation de la population locale dans le processus des EIS *stricto sensu*. Alors que certaines EIS ont consulté en amont des personnes ressources et/ou des groupes clés de la population locale et que d'autres ont organisé des consultations publiques, rares sont celles ayant intégrées des représentants de la population concernée par le projet tout au long de l'EIS. Néanmoins, favoriser l'implication et la participation citoyenne au projet a été mentionné à de nombreuses reprises comme action à mener en aval, c'est-à-dire lors de la réalisation/concrétisation d'un projet.

Quel suivi des recommandations ?

La correction des inégalités de santé résultant de l'exposition environnementale est dépendante de la capacité à mettre en œuvre les mesures correctives proposées. Cela prend la forme d'une série de recommandations à destination des décideurs. Ces dernières peuvent être d'ordre général (agir pour la réduction de tel ou tel autre polluant) ou spécifique en termes d'action à entreprendre pour agir sur un lieu/un secteur, dans l'optique de protéger des populations vulnérables qui ont été identifiées.

L'expérience française est à la fois ambivalente et difficile à évaluer et reflète en cela une situation commune à de nombreux pays qui utilisent

les EIS (Rhodus et al. 2013, Ali et al. 2009). Alors que la totalité des évaluations propose une riche batterie de recommandations, il demeure difficile de savoir dans quelle mesure cela donne effectivement lieu à une mise en œuvre. Seules trois évaluations prévoient un dispositif de suivi et permettent donc d'inscrire la prise en compte des inégalités environnementales sur le moyen-long terme. Plus largement, la capacité à influencer le processus décisionnel semble modeste, du fait d'une certaine redondance avec les pratiques routinières déjà en cours dans les administrations publiques. Néanmoins, une capitalisation des recommandations semble offrir des perspectives sur des projets à venir sur les mêmes territoires (Rivadeneira-Sicilia 2021).

La situation canadienne est tout aussi délicate à analyser. Dans la totalité des études, aucune mention du suivi des recommandations apparaît. Dans de rares cas, seule une information générique relative au suivi est formulée. Cette lacune du suivi des EIS est largement partagée par les promoteurs des EIS (Parry and Stevens 2001). Elle est également reprise dans un rapport évaluant les impacts de neuf EIS canadiennes et insiste sur le fait qu'un suivi des EIS « favorise la possibilité que les recommandations aient un impact sur la prise de décision et est associé à une plus grande prise en compte de la santé dans d'autres projets et politiques élaborée par la municipalité » (Nour and Brousselle 2018, 25).

Discussion

Les expériences françaises et canadiennes en matière d'EIS présentent de grandes similitudes. Le poids accordé aux déterminants environnementaux de la santé est très significatif et une attention systématique est portée à la distribution de ses effets au sein des groupes les plus vulnérables, tant en termes d'analyses que de propositions d'action. Pourtant, le terme de justice environnementale n'est pratiquement jamais évoqué et n'intervient pas dans la structuration des processus d'évaluation, au même titre que celui de racisme environnemental. Pareillement, la prise en compte de populations vulnérables ne comporte aucune précision sur des considérations raciales ou ethniques. En dépit du caractère évident de cette constatation pour la situation française, celle-ci pourrait être améliorée ou contournée en utilisant d'autres indicateurs, tels la proportion

de personnes nées à l'étranger, sans égard pour leur nationalité actuelle (Laurian 2008) ou la proportion d'habitants possédant un historique de migration (Flacke et al. 2016). Dans le cas du Canada, au regard de sa tradition d'inspiration anglo-saxonne (y compris dans le Québec francophone), cette constatation interroge. On pourrait évoquer un éventuel biais résultant du type de projets auxquels l'EIS a été appliquée et qui aurait tendance à exclure des situations où la mobilisation de ces termes s'impose. De telles configurations existent ailleurs, comme en témoignent des applications récentes des EIS en tant que levier explicite pour d'avantage de justice environnementale aux États-Unis (Eisenhauer et al. 2021).

Dans cette optique, si des épisodes majeurs de crise environnementale, en particulier autour de l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles et qui justifient la mobilisation d'une approche par la justice environnementale ou le racisme environnemental continuent de se produire (Malin, Ryder and Lyra 2019, Lewis, Hoover and MacKenzie 2017), les caractéristiques de l'exposition environnementale concernant la majorité de la population ont évolué depuis quelques décennies. De manière générale, d'un modèle d'exposition aiguë d'une part de population limitée (c'est le cas des catastrophes industrielles du 20^{ème} siècle) nous sommes passés à un modèle d'exposition diffuse à bas-seuil, mais qui touche un nombre bien plus important de personnes (Ledrans 2008). Or, les effets sur le moyen-long terme du modèle actuel sur la santé, y compris en raison des effets méconnus de la combinaison des expositions, sont bien plus considérables. Dans ce contexte, les EIS analysées traitent effectivement de ce type d'expositions, de même qu'elles soulèvent d'importantes questions d'accessibilité aux aménités environnementales. Il s'agit donc bien de problématiques de justice environnementale qui ne sont pas nommées en tant que telles, auxquelles les EIS souhaitent apporter des réponses du fait de leurs impacts différentiels et souvent cumulatifs sur les groupes de population les plus vulnérables.

La thématique de la participation est également prioritaire dans les deux pays étudiés. Elle prend des formes variables en termes d'intensité et de représentativité et reste actuellement en deçà des objectifs généralement affichés quant au potentiel de l'outil EIS. Toutefois, le principe est aujourd'hui un préalable et dans les quelques démarches à très forte dimension participative, cela autorise l'émergence d'un espace d'expression ouvert à tous les groupes de population, y compris les plus vulnérables.

Cela s'avère particulièrement important lorsque l'EIS concerne des territoires chroniquement fragilisés et dont la requalification ne peut pas uniquement reposer sur la mobilisation de l'expertise des services techniques ou des élus locaux. Cette dimension participative est également fortement imbriquée avec celle de l'échelle des projets. Ces derniers sont presque exclusivement de nature locale et traduisent ce qui est l'échelle la mieux adaptée pour répondre à des problématiques d'inégalités de santé environnementale. En ce sens, la mise en œuvre expérimentale des EIS dans le cadre du réseau Villes-Santé de l'OMS (de Leeuw and Simos 2017) a joué un rôle précurseur, permettant à des pays avec une organisation politico-administrative différente en matière de décentralisation et de dévolution des prérogatives à l'échelon local, de s'approprier et de mettre en œuvre cet outil de manière assez similaire.

Si l'EIS semble bien s'affirmer comme un outil pertinent pour répondre à des objectifs de justice redistributive tels qu'énoncés par Walker et al. (2005), il demeure des interrogations quant à sa capacité à assurer la mise en œuvre des recommandations qu'elle préconise. Tant en France qu'au Canada, les EIS analysées font peu état de la manière dont les correctifs proposés trouvent effectivement un terrain de concrétisation. Il s'agit d'une difficulté mise en évidence dans d'autres contextes (Dannenbergh 2016) et qui renvoie aux caractéristiques des processus EIS tels qu'ils sont déployés aujourd'hui. Un premier facteur discriminant est représenté par l'existence d'un cadre légal contraignant pour la mise en œuvre de l'EIS. Sans être une condition suffisante, cela détermine souvent un meilleur suivi du processus sur le moyen-long terme (Winkler et al. 2020). Un deuxième facteur émane du degré d'implication de toutes les parties prenantes, et en particulier des décideurs, au processus EIS et s'inscrit dans le débat sur l'efficacité des EIS (Harris-Roxas and Harris 2013). Un portage politique fort offre des meilleures perspectives pour que l'EIS s'avère être l'outil permettant de transformer des projets dans un sens plus favorable à la santé. Une autre alternative serait d'inclure de manière systématique des organisations communautaires et/ou tout acteur localement engagé dans les EIS. Cette inclusion permettrait à ces acteurs de se sentir intégrés dans les cinq étapes des EIS, y compris le suivi et l'évaluation. Ces propositions rejoignent des recommandations plus largement formulées auprès des États américains pour qu'ils deviennent plus efficaces dans leur appréhension des problèmes liés aux injustices

environnementales, à la santé et aux enjeux socioéconomiques (Jones et al. 2020).

Conclusion

Cet article se proposait d'analyser la relation entre environnement, racisme et santé, en se focalisant sur les EIS, afin d'en apprécier le potentiel pour atténuer les inégalités de santé environnementale touchant les groupes vulnérables. La matrice de Walker et al. (2005), portant sur 17 outils d'évaluation d'impacts, analysés selon leur statut et leur potentiel pour une analyse des effets redistributifs en matière de justice environnementale, identifiait l'EIS comme l'un des outils les plus performants. L'application de cette matrice analytique à 42 rapports d'EIS en France et au Canada a pleinement confirmé les conclusions de ses auteurs.

Alors que les inégalités de santé environnementale peuvent être décrites comme des inégalités silencieuses, cette contribution a permis de souligner que certains défis éthiques rencontrés par la justice environnementale et le racisme dans le domaine de la santé peuvent être appréhendés, voire atténués, par les EIS. En ce qui concerne la justice procédurale, les EIS prennent en considération les populations vulnérables dans leurs analyses pour ne pas exacerber les inégalités qu'elles subissent. Quant à la justice distributive, l'intégration des populations vulnérables dès les prémices des EIS possède un double avantage : renforcer la légitimité démocratique de ce processus et promouvoir l'*empowerment* de ces groupes, caractéristiques dont ces derniers sont souvent dépourvus.

Néanmoins, la capacité de l'EIS à déployer tout son potentiel pour lutter contre les inégalités de santé environnementale est tributaire de trois évolutions :

- Au plan politico-institutionnel, l'absence d'un cadre légal contraignant expose la pérennisation de son utilisation aux aléas des changements d'orientation de l'action publique par les décideurs ;
- Au plan technico-opérationnel, la légitimité et la pertinence de l'outil doivent être renforcées par un approfondissement des dynamiques participatives tout au long du processus d'évaluation ;

- Au plan des résultats, l'efficacité de l'EIS reste dépendante de la capacité à assurer une mise en œuvre systématique et cohérente des préconisations, à travers des dispositifs de suivi prévus et financés dès la phase de planification de l'évaluation.

Les 42 évaluations d'impacts sur la santé analysées dans cet article peuvent être trouvées en ligne, pour la France (rapports 2008 à 2019 – <https://real.ehesp.fr/mod/folder/view.php?id=86894>) et pour le Québec (rapports 2012-2020 – <https://www.inspq.qc.ca/eis/eis-quebec-municipal>).

Références

- Ali, Shehzad, Vicky O'Callaghan, John D. Middleton, and Robert Little. 2009. "The challenges of evaluating a health impact assessment". *Critical Public Health* 19 (2): 171-180.
- Arnstein, Sherry R. 1969. "A Ladder of Citizen Participation". *Journal of American Institute of Planners* 35 (4): 216-224.
- Baden, Brett M., Douglas S. Noonan, and Rama Mohana R. Turaga. 2007. "Scales of Justice: Is There A Geographic Bias in Environmental Equity Analysis?". *Journal of Environmental Planning and Management* 50 (2): 163-185.
- Baranzini, Andrea, and José V. Ramirez. 2005. "Paying for Quietness: The Impact of Noise on Geneva Rents". *Urban Studies* 42 (4): 633-646.
- Bhatia, Rajiv, and Aaron Wernham. 2008. "Integrating Human Health into Environmental Impact Assessment: An Unrealized Opportunity for Environmental Health and Justice". *Environmental Health Perspectives* 116 (8): 991-1000.
- Bhatia, Rajiv, Lili Farhang, Jonathan Heller, Murray Lee, Marla Orenstein, Maxwell Richardson, and Aaron Wernham. 2014. *Minimum Elements and Practice Standards for Health Impact Assessment*. Version 3.
- Bill n. 32 - Environmental Racism Prevention Act. Gouvernement de Nova Scotia, Canada. 2017. Consulté le 30 août 2021 (https://nslegislature.ca/legc/bills/63rd_1st/1st_read/b032.htm).
- Blanchon, David, Sophie Moreau, et Yvette Veyret. 2009. "Comprendre et construire la justice environnementale". *Annales de géographie* 1-2 (665-666): 35-60.

- Blue, Gwendolyn, Kelly Bronson, and Alana Lajoie-O'Malley. 2021. "Beyond distribution and participation: A scoping review to advance a comprehensive environmental justice framework for impact assessment". *Environmental Impact Assessment Review* 90: 106607.
- Bowen, William. 2002. "An analytical review of environmental justice research: what do we really know?". *Environmental Management* 29 (1): 3-15.
- Braubach, Matthias, Marco Martuzzi, Francesca Racioppi, and Michal Krzyzanowski. 2010. "On the way to Parma: understanding and addressing the influence that social inequities have on environmental health". *European Journal of Public Health* 20 (1): 12-13.
- Braubach, Matthias. "Gesundheitsrelevante Umweltungerechtigkeit in Europa: die Arbeit der Weltgesundheits-organisation (WHO)". Pp. 151-158 in *Umweltgerechtigkeit durch Chancengleichheit bei Umwelt und Gesundheit – Konzepte, Datenlage und Handlungsperspektive*, edited by H. Köckler und A. Mielck. Bern, Switzerland: Huber, 2012.
- Brulle, Robert J., and David N. Pellow. 2006. "Environmental Justice: Human Health and Environmental Inequalities". *Annual Review of Public Health* 27: 103-124.
- Bryant, Bunyan, and Paul Mohai, eds. 2019. *Race and the Incidence of Environmental Hazards. A Time for Disclosure*. New York, NY: Routledge.
- Bullard, Robert D. 1993. *Confronting Environmental Racism: Voices from the Grassroots*. Boston, MA: South End Press.
- Bullard, Robert D. 1996. *Unequal protection: Environmental justice and communities of color*. San Francisco, CA: Sierra Club Books.
- Bullard, Robert D., and Glenn S. Johnson. 2000. "Environmentalism and Public Policy: Environmental Justice: Grassroots Activism and Its Impact on Public Policy Decision Making". *Journal of Social Issues* 56 (3): 555-578.
- Bullard, Robert D. 2004. *Environment and Morality. Confronting Environmental Racism in the United States*. Geneva, Switzerland: Research Institute for Social Development, United Nations.
- Buzzelli, Michael, Michael Jerrett, Richard Burnett, and Norm Finklestein. 2003. "Spatiotemporal Perspectives on Air Pollution and Environmental Justice in Hamilton, Canada, 1985-1996". *Annals of the Association of American Geographers* 93 (3): 557-573.

- Ciplet, David, J. Timmons Roberts, and Mizan R. Khan. 2015. *Power in a Warming World: The New Global Politics of Climate Change and the Remaking of Environmental Inequality*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Cole, Brian L., Michelle Wilhelm, Peter V. Long, Jonathan E. Fielding, Gerald Kominski, and Hal Morgenstern. 2004. "Prospects of Health Impact Assessment in the United States: New and Improved Environmental Impact Assessment or Something Different?". *Journal of Health Politics, Policy and Law* 29 (6): 1153-1186.
- Cole, Brian L., and Jonathan E. Fielding. 2007. "Health impact assessment: a tool to help policy makers understand health beyond health care". *Annual Review of Public Health* 28: 393-412.
- Connelly, Stephen, and Tim Richardson. 2005. "Value-driven SEA: Time for an environmental justice perspective?". *Environmental Impact Assessment Review* 25: 391-409.
- Consensus de Göteborg. 1999. Consulté le 30 août 2021 (http://rbus-eis.org/pdf/Consensus_de_Goteborg.pdf).
- Convention d'Aarhus. 1998. Consulté le 30 août 2021 (<https://unece.org/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf>).
- Dahlgren, Göran, and Margaret Whitehead. 1991. *Policies and strategies to promote equity in health*. Stockholm, Sweden: Institute for Future Studies.
- Dannenberg, Andrew L. 2016. "Effectiveness of Health Impact Assessments: A Synthesis of Data from Five Impact Evaluation Reports". *Preventing Chronic Disease* 13 (e84): 150559.
- de Leeuw, Evelyne, and Jean Simos, eds. 2017. *Healthy Cities: The Theory, Policy, and Practice of Value-Based Urban Planning*. New York, NY: Springer.
- Deldrève, Valérie, Nathalie Lewis, Sophie Moreau, et Kristin Reynolds. 2019. "Les nouveaux chantiers de la justice environnementale : introduction". *VertigO* 19 (1).
- Deldrève, Valérie. 2020. "La fabrique des inégalités en France. Approches sociologiques qualitatives". *Revue de l'OFCE* 165 (1): 117-144.
- Dhillon, Christina, and Michael G. Young. 2010. "Environmental Racism and First Nations: A Call for Socially Just Public Policy Development". *Canadian Journal of Humanities and Social Sciences* 1 (1): 23-37.

- di Chiro, Giovanna. "Nature as Community: The Convergence of Environment and Social Justice". Pp. 298-320 in *Uncommon Grounds, Rethinking the Human Place in Nature*, edited by W. Cronon. New York, NY - London: W.W. Norton and Company, 1995.
- Dobson, Andrew. 1998. *Justice and the Environment*. Oxford: Oxford University Press.
- Eisenhauer, Emily, Kathleen C. Williams, Camilla Warren, Tami Thomas-Burton, Susan Julius, and Andrew M. Geller. 2021. "New Directions in Environmental Justice Research at the U.S. Environmental Protection Agency: Incorporating Recognitional and Capabilities Justice Through Health Impact Assessments". *Environmental Justice*. Ahead of print. doi: 10.1089/env.2021.0019
- European Centre for Health Policy (EHP). 1999. *Gothenburg Consensus Paper. Health impact assessment: Main concepts and suggested approach*. Brussels, Belgium: WHO Regional Office for Europe.
- Evans, Gary W., and Elyse Kantrowitz. 2002. "Socioeconomic Status and Health: The Potential Role of Environmental Risk Exposure". *Annual Review of Public Health* 23: 303-331.
- Flacke, Johannes, Steffen Andreas Schüle, Heike Köckler, and Gabrielle Bolte. 2016. "Mapping Environmental Inequalities Relevant for Health for Informing Urban Planning Interventions – A Case Study in the City of Dortmund, Germany". *International Journal of Environmental Research and Public Health* 13: 711.
- Freeman, A. Myrick. "Distribution of environmental quality". Pp. 243-278 in *Environmental Quality Analysis: Theory and Method in the Social Sciences*, edited by A.V. Kneese and B.T. Bower. Baltimore, MD: The Johns Hopkins Press, 1972.
- Giang, Amanda, and Kaitlin Castellani. 2020. "Cumulative air pollution indicators highlight unique patterns of injustice in urban Canada". *Environmental Research Letters* 15 (12): 124063.
- Harris-Roxas, Ben, and Elisabeth Harris. 2013. "The impact and effectiveness of health impact assessment: a conceptual framework". *Environmental Impact Assessment Review* 42: 51–59.
- Heiman, Michael K. 1996. "Race, Waste and Class: New Perspectives on Environmental Justice". *Antipode* 28 (2): 111-121.
- Holifield, Ryan. 2001. "Defining environmental justice and environmental racism". *Urban Geography* 22 (1): 78-90.

- Hoover, Elizabeth. 2017. *The River is in Us: Fighting Toxics in a Mohawk Community*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.
- Hubbell, Bryan, Neal Fann, and Jonathan I. Levy. 2009. "Methodological considerations in developing local-scale health impact assessments: Balancing national, regional, and local data". *Air, Quality, Atmosphere & Health* 2: 99–110.
- Jabot, Françoise, Julie Romagon, Guilhem Dardier, et Anne-Flore Bué. 2018. *Evaluation du déploiement de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé en Pays de la Loire*. Rapport de recherche. Rennes, France : Ecole des hautes études en santé publique.
- Jones, Marcus, Jessica Lewis, Jarred Miles, Aliyah Adegun, Sakereh Carter, and Sacoby Wilson. 2020. "A Commentary on Efforts in Six States to Advance Environmental Justice". *Environmental Justice* 13 (5): 150-159.
- Kemm, John R., and Jayne Parry. "The development of HIA". Pp. 15-25 in *Health Impact Assessment. Concepts, theory, techniques, and applications*, edited by J. Kemm, J. Parry, and S. Palmer. Oxford: Oxford University Press, 2004.
- Lang, Thierry. 2014. "Inégalités sociales de santé". *Les Tribunes de la santé* 43 (2): 31-38.
- Larrère, Catherine. 2009. "La justice environnementale". *Multitudes* 36 (1): 156-162.
- Larrère, Catherine. 2015. "Inégalités environnementales et justice climatique". *Annales des Mines – Responsabilité et environnement* 79 (3): 73-77.
- Laurent, Eloi. 2010. *Environmental justice and environmental inequalities : A European perspective*. Document de travail. Paris, France : Observatoire Français des Conjonctures Economiques / Sciences Po.
- Laurian, Lucie. 2008. "Environmental Injustice in France". *Journal of Environmental Planning and Management* 51 (1): 55-79.
- Ledrans, Martine. 2008. "L'épidémiologie environnementale : un outil pour la veille et la décision en santé environnementale". *Environnement, Risques & Santé* 7 (1) : 21-26.
- Lewis, Johnnye, Joseph Hoover, and Debra MacKenzie. 2017. "Mining and Environmental Health Disparities in Native American Communities". *Current Environmental Health Reports* 4 : 130-141.

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Journal officiel de la République française du 22 février 2014, n° 0045.
- Loi sur la santé publique. Chapitre S-2.2. Gouvernement du Québec, Canada. 2002. Consulté le 16 septembre 2021 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/s-2.2>).
- Malin, Stephanie A., Stacia Ryder, and Mariana Galvão Lyra. 2019. “Environmental justice and natural resource extraction: intersections of power, equity and access”. *Environmental Sociology* 5 (2): 109-116.
- Masuda, Jeffrey R., Blake Poland, and Jamie Baxter. 2010. “Reaching for environmental health justice: Canadian experiences for a comprehensive research, policy and advocacy agenda in health promotion”. *Health Promotion International* 25 (4): 453-463.
- Michelot, Agnès, dir. 2012. *Équité et environnement. Quel(s) modèle(s) de justice environnementale ?* Bruxelles: Larcier.
- Nour, Kareen, et Astrid Brousselle. 2018. *Évaluation des effets de la pratique d'évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) en Montérégie*. Rapport. Longueuil, Canada : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique.
- Nowacki, Julia, and Odile Mekel. “Health Impact Assessment und Umweltgerechtigkeit”. Pp. 283-293 in *Umweltgerechtigkeit durch Chancengleichheit bei Umwelt und Gesundheit – Konzepte, Datenlage und Handlungsperspektive*, edited by G. Bolte, C.-A. Bunge, C. Hornberg, H. Köckler and A. Mielck. Bern: Huber, 2012.
- Parry, Jayne, and Andrew Stevens. 2001. “Prospective health impact assessment: pitfalls, problems, and possible ways forward”. *BMJ* 323 (7322): 1177-1182.
- Pellow, David N. 2007. *Resisting Global Toxics*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Petrić, Davor. 2019. “Environmental Justice in the European Union: A Critical Reassessment”. *Croatian Yearbook of European Law & Policy* 15 (1): 215-267.
- Pye, Steve, Ian Skinner, Nils Meyer-Ohlendorf, Anna Leipprand, Karen Lucas, and Roger Salmons. 2008. *Addressing the social dimensions of environmental policy. A study on the linkages between environmental and social sustainability in Europe*. Report for the European Commission.

- Brussels, Belgium: Directorate-General “Employment, Social Affairs and Equal Opportunities”.
- Rawls, John. 1987. *Théorie de la justice*. Paris: Seuil.
- Rhodus, Justicia, Florence Fulk, Bradley Autrey, Shannon O’Shea, and Annette Roth. 2013. *A Review of Health Impact Assessments in the U.S.: Current State-of-Science, Best Practices, and Areas for Improvement*. EPA/600/R-13/354. Cincinnati, OH, United States: U.S. Environmental Protection Agency.
- Rivadenerya-Sicilia, Ana. 2021. “L’efficacité de l’évaluation d’impact sur la santé : leçons tirées d’une expérience dans l’agglomération bordelaise”. *Santé publique* 33 (1): 37-46.
- Rococo, Émeline, Ana Rivadenerya, Bianca de Rosario, et Françoise Jabot. 2021. “La participation citoyenne dans les évaluations d’impact sur la santé”. *Santé publique* 33 (1): 27-35.
- Roy, Alexis, et Guillaume Faburel. “Les inégalités environnementales”. Pp. 419-430 in *L’environnement en France*. Paris, France : Institut français de l’environnement, 2006.
- Saint-Pierre, Louise, and Anika Mendell. 2011. *Implantation de l’évaluation d’impact sur la santé (ÉIS) au Canada : Le projet pilote ÉIS en Montérégie, Québec*. Rapport. Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Saint-Pierre, Louise et Anika Mendell. “HIA in Canada”. Pp. 224-232 in *Health Impact Assessment: Past Achievement, Current Understanding, and Future Progress* edited by J. Kemm. Oxford: Oxford University Press, 2012.
- Saint-Pierre, Louise. 2013. *Expériences d’institutionnalisation de l’évaluation d’impact sur la santé (EIS) au Canada. Rencontre interprovinciale-territoriale 2013 : Rapport*. Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Saint-Pierre, Louise, Marie-Claude Lamarre, et Jean Simos. 2014. “L’évaluation d’impact sur la santé (EIS): une démarche intersectorielle pour l’action sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé”. *Global Health Promotion* 21 (1): 7-14.
- Sarkar, Amar. 2019. “Environmental Impact Assessment of Uranium Mining on Indigenous Land in Labrador (Canada): Biases and Manipulations”. *Environmental Justice* 12 (2): 61-68.

- Schlosberg, David. "The Justice of Environmental Justice: Reconciling Equity, Recognition, and Participation in a Political Movement". Pp. 77-105 in *Moral and Political Reasoning in Environmental Practice*, edited by A. Light and A. de Shalit. Cambridge, MA: The MIT Press, 2003.
- Schlosberg, David, and David Carruthers. 2010. "Indigenous Struggles, Environmental Justice, and Community Capabilities". *Global Environmental Politics* 10 (4): 12-35.
- Schlosberg, David. 2013. "Theorizing Environmental Justice: The Expanding Sphere of a Discourse". *Environmental Politics* 22 (1): 37-55.
- Simos, Jean, and Nicolas Prisse. "HIA in France". Pp. 185-191 in *Health Impact Assessment: Past Achievement, Current Understanding, and Future Progress* edited by J. Kemm. Oxford: Oxford University Press, 2012.
- Simpson, Sarah, Mary Mahoney, Elizabeth Harris, Rosemary Aldrich, and Jenny Stewart-Williams. 2005. "Equity-focused health impact assessment: A tool to assist policy makers in addressing health inequalities". *Environmental Impact Assessment Review* 25 (7-8): 772-782.
- Smith, Audrey, and Ouahiba Laribi. 2021. "Environmental Justice in the American Public Health Context: Trends in the Scientific Literature at the Intersection Between Health, Environment, and Social Status". *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities*. Ahead of print. doi: 10.1007/s40615-020-00949-7
- Solomon, Gina, John Faust, Rachel Morello-Frosch, and Lauren Zeise. 2016. "Integrating Environmental Justice into Public Health: Approaches for Understanding Cumulative Impacts". *Frontiers in Public Health Services and Systems Research* 5 (5): 9-14.
- Szasz, Andrew, and Michael Meuser. 1997. "Environmental Inequalities: Literature Review and Proposals for New Directions in Research and Theory". *Current Sociology* 45 (3): 100-120.
- Tsosie, Rebecca. 2007. "Indigenous People and Environmental Justice: The Impact of Climate Change". *University of Colorado Law Review* 78: 1625-1677.
- Tyler, Ingrid, Bernie Pauly, Jenney Wang, Tobie Patterson, Ivy Bourgeault, and Heather Manson. 2019. "Evidence use in equity focused health impact assessment: A realist evaluation". *BMC Public Health* 19: 230.

- Waldron, Ingrid. 2020. *Environmental Racism in Canada*. Prepared for the Canadian Commission for UNESCO. Ottawa, Canada.
- Walker, Gordon, Helen Fay, and Gordon Mitchell. 2005. *Environmental Justice impact assessment: An evaluation of requirements and tools for distributional analysis*. London, UK: Friends of the Earth England and Wales.
- Walker, Gordon. 2009. "Globalizing Environmental Justice. The Geography and Politics of Frame Contextualization and Evolution". *Global Social Policy* 9 (3): 355-382.
- Walker, Gordon. 2010. "Environmental justice, impact assessment and the politics of knowledge: The implications of assessing the social distribution of environmental outcomes". *Environmental Impact Assessment Review* 30: 312-318.
- Winkler, Mirko, Peter Furu, Francesca Viliani, Ben Cave, Mark Divall, Geetha Ramesh, Ben Harros-Roxas, and Astrid Knoblauch. 2020. "Current Global Health Impact Assessment Practice". *International Journal of Environmental Research and Public Health* 17 (9): 2988.
- White, Harvey L. "Hazardous Waste Incineration and Minorities Communities". Pp. 126-139 in *Race and the Incidence of Environmental Hazards. A Time for Disclosure*, edited by B. Bryant and P. Mohai. New York, NY: Routledge, 2019.
- Whyte, Kyle Powes. 2017. "The Dakota Access Pipeline, Environmental Injustice, and U.S. Colonialism". *Red Ink: An International Journal of Indigenous Literature, Arts, & Humanities* 19 (1): 154-196.